STRATÉGIE FRANCE-QUÉBEC 2025-2030
pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique

I. MUTUALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Objectif	Mesure
I.1 Veille exercée par les acteurs publics sur les développements algorithmiques et les régulations des plateformes	• Assurer une veille partagée, notamment sur les politiques de régulation et d'accès à l'information, et favoriser la diffusion des résultats
I.2 Développement des connaissances et des compétences numériques des acteurs culturels	• Mettre à jour la formation en ligne (CLOM en français ou *massive open online course*, *MOOC*) en intégrant les nouveaux développements et enjeux de l'intelligence artificielle et de la sobriété numérique ainsi qu'en proposant de nouveaux contenus sous licences ouvertes et de formats variés pour favoriser la circulation des connaissances au sein de la francophonie
I.3 Sensibilisation du grand public et de la jeunesse aux enjeux de consommation culturelle	• Créer et diffuser un guide pratique sur les processus qui influencent les comportements de consommation en ligne

II. DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS

Objectif	Mesure
II.1 Identification des freins limitant la disponibilité en ligne des contenus culturels francophones	• Analyser conjointement la situation des contenus qui souffrent d'une absence en ligne afin de mieux comprendre la réalité des secteurs culturels et les freins auxquels ils sont confrontés
II.2 Collaboration pour une standardisation des données francophones	• Définir et adopter, en collaboration avec les acteurs de la francophonie, des standards de description des contenus culturels basés sur les besoins des secteurs afin de faciliter les échanges et la mutualisation des données
II.3 Valorisation de la création humaine dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle	• Recenser et communiquer des initiatives et solutions techniques permettant : a) la détection des contenus 100 % synthétiques, b) la labellisation des contenus de création, et c) la transmission des bonnes pratiques • Amorcer des travaux exploratoires sur le statut des œuvres et des artistes dans le contexte de la démocratisation de l'IA par le biais de collaborations avec des chercheuses et chercheurs internationaux
II.4 Mutualisation et valorisation de projets liés à l'intelligence artificielle favorisant la découvrabilité	• Repérer, mutualiser et valoriser les projets innovants utilisant l'IA en faveur de la découvrabilité, dans le cadre des appels de projets et des financements publics existants
II.5 Soutien aux initiatives des entreprises et organismes culturels	• Mettre en place des dispositifs d'accompagnement sur mesure des entreprises culturelles (information et soutien)

III. MOBILISATION ÉLARGIE D'ACTEURS ET DE PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Objectif	Mesure
III.1 Multiplication des occasions de rencontres et d'échanges dans les événements professionnels	• Mettre en place de façon pérenne des délégations et intégrer les questions de la découvrabilité dans des rendez-vous annuels (Rendez-vous France-Québec, Forum Entreprendre dans la culture)
III.2 Mobilisation des opérateurs ainsi que des organisations internationales et leurs membres	• Faire valoir les travaux France-Québec sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, notamment dans le cadre des travaux de la Convention de 2005 et lors de la 5e Conférence des ministres de la Culture de la Francophonie • Développer un plaidoyer global sur les enjeux de découvrabilité des contenus culturels. Ce plaidoyer pourrait ainsi être soumis à l'UNESCO et à l'OIF.

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Québec